

COMPTABILITE ASSOCIATIVE

Technique de tenue comptable quotidienne

Si faibles soient ses mouvements financiers, une association se doit d'avoir une organisation minimum permettant de les enregistrer avec clarté.

• Technique de base :

Elle est liée à la mise en place d'un journal de banque, permettant l'enregistrement chronologique et de façon exhaustive de tout mouvement financier intervenant dans l'association, dûment identifié dans son libellé, daté et renvoyant à la pièce correspondante.

Il est important de veiller aux regroupements par catégories au travers de la mise dans le même compte et dans la même colonne, afin de pouvoir additionner des sommes déterminées d'une même origine.

Exemple:

Date	LIBELLE	PIECE	BANQUE		DEPENSES			RECETTES		
			ENTREE	SORTIE	achat	prest	OD*	cotis	sub	OD*
12/01	Cotisation X	1	100	-	-	-	-	100	-	-
15/01	Subvention ville	2	5000	-	-	-	-	-	5000	-
20/01	Achats réception	3	-	500	500	-	-	-	-	-

* opérations diverses

• Technique de comptabilité élaborée

Le 1er principe est celui d'un système dit d'engagement : les opérations doivent être répercutées en comptabilité dès qu'elles sont engagées. Les dépenses doivent être saisies lorsqu'elles sont certaines et les recettes dès lors qu'elles sont acquises, cela avant même d'être apparues sur le compte en banque. Ainsi par exemple une subvention doit apparaître dès sa notification.

Le second principe est lié à l'application d'une technique en partie double, au travers de la maîtrise de grands schémas d'écriture, de correspondance et d'enchevêtrement de comptes.

La **gestion** comprend toutes les opérations de tiers : client (compte 410) et fournisseur (compte 401).

Un exemple type étant la facture client du club : elle est portée en débit au compte 410 et en crédit au compte 70 « ventes » correspondant à la nature de la vente (équipement, buvette, service...).

• La comptabilité gère les encaissements et décaissements.

Enregistrement encaissement :

Si le règlement a été saisi en **gestion**, concernant par exemple un client (compte 410), il faut transférer ce règlement en **compta** au travers d'une remise de chèque correspondant.

Si le règlement n'a pas été saisi en gestion, il faut le rentrer dans le journal de banque en comptabilité selon les schémas d'écritures suivants : CREDIT compte 4 ou 7 et DEBIT compte 512.

Enregistrement décaissement :

Lors de l'engagement de la dépense, il faut saisir au sein du journal de banque directement en comptabilité au CREDIT du compte 512 et au DEBIT du compte 6 correspondant conforme au NPC (nouveau plan comptable).

Exemple : inscrire les frais de déplacement au compte 6250 en DEBIT (Sncf, agence...) / CREDIT au compte 512 banque

ATTENTION : une dépense (ou décaissement) est bien à mettre au CREDIT du compte 512 banque et une recette (ou encaissement) au DEBIT du compte 512 banque.

septembre 2007